

Le 17 août 2022

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le mercredi 17 août 2022, à 18 h 30, au Chalet des loisirs situé au 1896, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers, Eugénie Auger, Line Légaré, Meighen Vaillancourt-Campeau, Derek Dagenais-Guy, Daniel Millette et Bryan Dunaj. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Avis de motion du règlement no 904 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale;
5. Dépôt du projet de règlement no 904 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale;
6. Période des questions ;
7. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

ATTENDU QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée extraordinaire à 18h30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* le 11 août 2022.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution
2022-08-226
Acceptation de
l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement;

Meighen Vaillancourt-Campeau
Daniel Millette

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion, règlement 904, Prog. Triennal fosses de rétention vidange totale

5. Avis de motion du règlement no 904 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale ;

Avis de motion est donné par la conseillère Line Légaré qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 904 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale, sera adopté.

Dépôt du projet de règlement 904, Prog. Triennal fosses de rétention vidange totale

6. Dépôt du projet de règlement no 904 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

Monsieur le maire, Claude Charbonneau, dépose et procède à une explication sommaire du projet de règlement no 904 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.

Période de questions

7. Période de questions

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution 2022-08-227
Levée de la séance

8. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement

Daniel Millette
Bryan Dunaj

QUE cette séance soit levée à 18h32.

ADOPTÉE



Claude Charbonneau
Maire


Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier